

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-27

En exercice 19

Présents 17

Pouvoirs 1

Séance du 31 mars 2026

Date de la Convocation

25/03/2026

Date de l'affichage

25/03/2026

L'an deux mil vingt-six,
et le trente et un mars,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Election des membres des commissions
Communales et extra-municipales

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,
MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, CHAILLET Marie-Noëlle,
DILIGENT Coralie, HAUBRUGE Christopher, LAINE Anthony, PACOU Isabelle, PELLICIOLI
Anthony, PULICE Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUSSE Emmanuelle

Absents : BENOIT Jérôme, ROUCHE Irène (pouvoir à B. MONNET)

Secrétaire de séance : LAINE Anthony

Mme la Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Mme la Maire propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil et propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, sans maximum, chaque membre pouvant faire partie d'autant de commissions qu'il le souhaite.

Le CCAS de la commune ayant été supprimé, Mme la Maire propose également la création d'une commission extra-municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ADOpte la liste et la composition des commissions municipales et extra-municipales suivantes :

- **Commission des Finances** : MONNET Brigitte, LAINE Anthony, MARCHAND Claudine, PICARD Vincent, ROUCHE Irène,
- **Commission Bâtiments, Aires de jeux, Cimetières** : MONNET Brigitte, BAUDET Sophie, DILIGENT Coralie, HAUBRUGE Christopher, LAINE Anthony, PICARD Vincent,
- **Commission environnement, bois, forêts, affouage** : MONNET Brigitte, BENOIT Jérôme, BLANCHOT Xavier, PACOU Isabelle, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUCHE Irène, ROUSSE Emmanuelle

- **Commission Voirie, Réseaux** : MONNET Brigitte, BENOIT Jérôme, BONNIER Jacques, LAINE Anthony, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis
- **Commission Communication, site internet, réseaux** : MONNET Brigitte, PACOU Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane, ROUCHE Irène, ROUSSE Emmanuelle
- **Commission sécurité, élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : MONNET Brigitte, CHAILLET Marie-Noëlle, NICOLET Audrey, PELLICOLI Anthony, ROCHET Jean-Louis
- **Commission extra-municipale Sociale, Animation, Culture, jeunesse, aînés** :

Membres du conseil municipal : MONNET Brigitte, MARCHAND Claudine, NICOLET Audrey, PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane, ROUCHE Irène, ROUSSE Emmanuelle

Membres habitants :

Vincelles : CAQUARD Michel, DRELICH Marie-Noëlle, LAINE Josiane, MAZALLON Michelle

Sainte-Agnès : PEREZ Serge, RODOT Françoise, VAUCHER Béatrice

Vercia : CUVELIER Anne-Marie, ECOCHARD Pierre, FOURNIER Catherine

Grusse : BONNIER Marie-France, MAZIER Catherine, PAGNEUX Carole

DIT que le nombre d'élus siégeant dans chaque commission municipale et extra-municipale est variable, chaque membre pouvant faire partie d'une à sept commissions.

DIT que pour la commission extra-municipale, le nombre d'habitants par commune déléguée ne pourra excéder 4 habitants s'étant fait connaître

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 31/03/2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

